



secrétariat :  
1691 Boul. Pie IX, local 410  
Montréal (Québec), H1V 2C3  
Tél. : (514) 524-2226  
Télec. : (514) 524-7610  
Courriel : masse@lemasse.org

*À l'intention des directeurs de l'information*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **UN BUDGET NÉGLIGEANT 60% DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES SELON LE MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES SANS-EMPLOI.**

Montréal, 28 janvier 2009 – Le budget déposé hier par le gouvernement conservateur est une aberration pour le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE). Rien dans ce budget ne s'attaque aux problèmes fondamentaux du régime d'assurance-chômage canadien, soit son aspect discriminatoire et l'impossibilité pour près de 6 travailleurs et travailleuses sur 10 de profiter des bénéfices de leurs cotisations.

« À quoi, et surtout à qui cela sert-il de bonifier de cinq semaines la période de prestation s'il y a près de 60% des travailleurs et des travailleuses qui, d'une manière ou d'une autre, n'y auront pas accès lorsqu'ils et elles perdront leur emploi » affirme Hugo Desgagné, coordonnateur du MASSE. Toutes bonifications à l'assurance-chômage, bien que souhaitables, demeurent inefficaces si l'on ne rétablit pas le caractère universel du régime.

Pour le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, la priorité aurait dû être l'établissement d'un seul critère d'admissibilité de 350 heures, une mesure s'évaluant à 504 millions de dollars par année selon le Centre canadien de politiques alternatives. Une telle mesure aurait eu des effets concrets sur l'admissibilité au régime et aurait donc assuré un remplacement de revenu à un plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses.

Encore une fois ancrée dans une vision réductrice et à court terme de la problématique du chômage, le gouvernement s'entête à privilégier la voie des projets pilotes au détriment d'une réforme en profondeur du régime. En maintenant une telle approche à la pièce au lieu de proposer de réelles solutions, le gouvernement nie toujours sa responsabilité en matière d'assurance-chômage tout en maintenant le caractère discriminatoire du régime.

Concernant la proposition du gouvernement fédéral de geler les taux de cotisations pour les deux prochaines années, il s'agit bien plus d'un cadeau aux grandes entreprises qu'une réelle mesure d'aide aux chômeurs et aux chômeuses. « En gelant le taux de cotisation de la sorte, le gouvernement, en plus de répondre aux demandes des



**secrétariat :**  
1691 Boul. Pie IX, local 410  
Montréal (Québec), H1V 2C3  
Tél. : (514) 524-2226  
Télec. : (514) 524-7610  
Courriel : masse@lemasse.org

organisations patronales, vient de se donner les arguments nécessaires au maintien du *statu quo* du régime d'assurance-chômage une fois les projets pilotes terminés» poursuit Hugo Desgagné.

En somme, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi dénonce les orientations contenues dans un budget fédéral qui démontre une absence complète de considération pour les travailleurs, les travailleuses et les sans-emploi et maintient ses revendications pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel :

Un seul critère d'admissibilité de 350 heures;  
Un minimum de 35 semaines de prestations;  
Un taux de prestation d'au moins 60%;  
Aucune exclusion de plus de 6 semaines

*Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi est le plus important regroupement de groupes de chômeuses et de chômeurs au Québec. Ses 14 groupes membres luttent pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel.*

-30-

Source :  
Hugo Desgagné, coordonnateur  
Tél. 514.524.2226 Cell. 514.432.6117